

LA LETTRE DU CAD

BULLETIN D'INFORMATION DU CENTRE D'ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT



L'ESPACE CIVIQUE SE RÉTRÉCIT MALGRÉ LA PROMESSE DE RÉFORMER LA LOI SUR LES MANIFESTATIONS

L'affaire du défenseur des droits humains Ghislain Ondele Kanga relance le débat sur l'état de l'espace civique en République du Congo. Arrêté le 30 mai 2026, il est poursuivi pour « tentative d'organisation d'une manifestation non autorisée », après près de deux mois de détention illégale à la Centrale d'Intelligence et de Documentation (CID).

Pour le CAD, cette affaire illustre les difficultés persistantes rencontrées par les défenseurs des droits humains et les acteurs de la société civile dans l'exercice de leurs libertés fondamentales. Ghislain Ondele Kanga était notamment engagé dans une campagne en ligne portant sur la transparence dans la gestion des passeports.

Son cas soulève également des interrogations sur l'application du cadre légal relatif aux manifestations publiques. La conférence de presse qu'il envisageait d'organiser avait pourtant été annulée 48 heures avant les faits qui lui sont reprochés. Cette affaire intervient alors que le Gouvernement congolais s'était engagé à réformer la législation sur la liberté de manifestation, à la suite du plaidoyer mené par le CAD. Mais plusieurs mois après cet engagement, aucune initiative concrète n'a encore été prise pour engager effectivement le processus de réforme.

Pour le CAD, le décalage entre les engagements annoncés et leur mise en œuvre contribue à maintenir un cadre juridique qui favorise des restrictions excessives de la liberté de réunion et de manifestation. Les autorités sont invitées à traduire rapidement leur engagement en actes et à engager une réforme garantissant un exercice effectif des libertés publiques.

Au-delà du cas de Ghislain Ondele Kanga, le CAD estime que cette situation doit être considérée comme un signal préoccupant pour l'ensemble de l'espace civique. Lorsque des activités pacifiques de sensibilisation, d'expression ou de mobilisation citoyenne exposent leurs auteurs à des arrestations ou à des poursuites, le but recherché est de créer un effet dissuasif sur les défenseurs des droits humains et les organisations de la société civile.

La réforme de la loi sur les manifestations apparaît dès lors comme une étape essentielle pour renforcer la confiance entre les citoyens et les institutions.

Trésor NZILA

Dans ce Numéro :

PERMIS « NIAMBI » : LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTUALISE SA FEUILLE DE ROUTE

DU DÉNI AU DIALOGUE : L'ACTION DU CAD À NTOKOU-PIKOUNDA

CAMPAGNE LOG EXPORT BAN : L'UNOC REJOINT LE GAP

CAMPAGNE D'ADHESION A OUESSO, LE CAD RENFORCE SES RANGS

A KINKALA, CAD, JUSTICE ET FORCE PUBLIQUE PARLENT DROITS HUMAINS

LES MEMBRES CAD FORMÉS SUR LA SECERITE

RÉPRESSION À MAYÉYÉ : À QUAND LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ?



PERMIS « NIAMBI » : LA SOCIÉTÉ CIVILE ACTUALISE SA FEUILLE DE ROUTE

Déterminées à obtenir l'annulation ou la révision du permis pétrolier d'exploration « Niambi », attribué par le Gouvernement dans une partie centrale du Parc national de Conkouati-Douli, les organisations de la société civile congolaise ont élaboré une nouvelle feuille de route de plaidoyer. Réunies le 9 juin 2026 à Brazzaville, elles ont résolu de renforcer les actions en vue de préserver cet important réservoir de la biodiversité du pays qui abrite aussi plus de 7000 habitants.



Attribué par le Gouvernement congolais à la société ORIENTAL Energy, en 2025, le permis pétrolier « Niambi » constitue aujourd'hui une menace majeure pour l'intégrité de cette aire protégée et les droits des communautés locales et autochtones qui dépendent entièrement de cet écosystème pour leur subsistance, leur alimentation et leurs moyens de vie. Dès son attribution, les organisations de la société civile se sont mises à l'offensive en exigeant l'annulation ou la révision dudit permis. C'est dans cette perspective que la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) avec le soutien de The Rainforest Foundation, partenaire du CAD au Congo, a co-organisé, le mardi 9 juin 2026, un atelier stratégique dans la salle de conférence du Centre d'Information des Nations Unies (CINU) à Brazzaville.

L'atelier a rassemblé des représentants de plusieurs organisations de la société civile, avec pour objectif de renforcer la mobilisation contre l'activité pétrolière dans ce parc et principalement contre le permis « Niambi », incompatible avec les objectifs de conservation et les engagements internationaux du pays. Ouvrant les travaux, Alfred Nkodia, coordonnateur de la plateforme, a souligné que le permis d'exploration « ...fait peser des risques importants sur les habitats de nombreuses espèces animales et végétales et sur les populations qui y habitent. »

Cette rencontre a permis d'élaborer une stratégie commune susceptible de conduire à l'annulation du permis d'exploration pétrolière Niambi ».

Marien Nzikou-Massala

DU DÉNI AU DIALOGUE : L'ACTION DU CAD À NTOKOU-PIKOUNDA

Dans un article publié en juillet 2026 intitulé « Du déni au dialogue : le plaidoyer du CAD est un moteur de changement dans le parc Ntokou-Pikounda », la Rainforest Foundation UK (RFUK) met en évidence l'impact du travail du CAD dans la défense des droits des communautés et l'amélioration de la gouvernance de ce parc.

En effet, l'appui de RFUK a permis au CAD de documenter les violations, porter les préoccupations des communautés et maintenir son plaidoyer dans la durée. Cette action a eu des avancées concrètes : reconnaissance de certains abus, prise en compte de recommandations en faveur des communautés, cartographie participative des territoires coutumiers, processus de plan d'aménagement, formation des éco-gardes aux droits humains.



Au-delà des résultats obtenus à Ntokou-Pikounda, l'article met en évidence l'efficacité et l'impact du travail du CAD, mais également la valeur du soutien apporté par RFUK. Ce partenariat, engagé depuis le commencement du CAD, a permis à l'organisation de renforcer progressivement ses capacités, de maintenir son action dans la durée et de transformer la documentation et le plaidoyer en initiatives concrètes.

RFUK montre ainsi que son soutien ne se limite pas à financer des activités ponctuelles : il contribue à consolider un acteur local capable de porter durablement des changements en matière de gouvernance et de protection des droits humains.

L'expérience de Ntokou-Pikounda constitue ainsi une illustration de l'efficacité du partenariat entre RFUK et le CAD et de l'importance d'un soutien à long terme pour le CAD.

Rachid De Gaye



CAMPAGNE LOG EXPORT BAN : L'UNOC REJOINT LE GAP

Le groupe d'actions et de pression (GAP), une coalition de huit organisations dont le CAD, mène depuis novembre 2025 la campagne de soutien à l'interdiction d'exportation de grumes en République du Congo ; Log Export Ban. Cette campagne s'appuie sur l'interdiction d'exportation des grumes consacrée par le code forestier en vigueur dans le pays et sur les orientations de la directive de la CEMAC, visant à favoriser la transformation locale du bois et à accroître la valeur ajoutée de cette filière.



Dans cette dynamique, le Patronat National des Opérateurs économiques du Congo (UNOC) s'est montré favorable à la campagne « Log Export Ban ». L'organisation a eu à mener, de manière autonome, plusieurs démarches allant dans le sens d'obtenir l'application effective des dispositions visant à mettre fin à l'exportation des grumes et à promouvoir d'avantage la transformation locale du bois.

Le 17 août 2026, l'UNOC a finalement rejoint le GAP pour conjuguer ses efforts avec ceux des organisations de la société civile et poursuivre ensemble le plaidoyer.

L'arrivée de l'UNOC marque l'adhésion d'un acteur majeur du secteur privé congolais à une initiative portée par la société civile ; ce qui témoigne de l'importance croissante de cet enjeu pour l'avenir de la filière bois et de l'économie nationale. Avec ce nouvel allié, c'est une convergence de lutte qui naît.

Le GAP entend intensifier ses actions afin d'obtenir l'application effective des dispositions du code forestier et des orientations de la CEMAC relatives à la transformation locale du bois. En outre, l'enjeu concerne directement la capacité du pays à maximiser les retombées économiques de ses ressources forestières, à renforcer la soutenabilité des recettes fiscales et à favoriser la création d'emplois et de valeur ajoutée au niveau national.

Rophiel ESSEMOU

CAMPAGNE D'ADHESION A OUESSO, LE CAD RENFORCE SES RANGS

Le 2 juillet 2026 le CAD a lancé une campagne de vulgarisation et d'adhésion à Ouessou dans le département de la Sangha, visant à renforcer son encrage auprès de la population et à élargir la mobilisation citoyenne autour des droits humains.

La campagne a été menée sous le thème « Tous pour les droits humains ». Elle s'est manifestée par des descentes sur le terrain pour échanger directement avec les populations afin de faire connaître l'organisation et faciliter l'adhésion. A cet effet, nous avons distribué des prospectus de présentation du CAD, des fiches d'adhésion et des t-shirts floqués.

Au lancement de la campagne, plus d'une cinquantaine de nouveaux adhérents dont 17 femmes ont été enregistrés, faisant de Ouessou désormais la base du CAD en nombre. La prochaine étape consistera à organiser des formations pour les nouveaux adhérents et membres sur la philosophie, les valeurs et la charte graphique de l'organisation ainsi que sur les droits humains, l'engagement et le leadership citoyen. Il est essentiel pour chaque membre de pouvoir identifier, documenter et porter les préoccupations communes qui touchent au bien-être et aux droits fondamentaux de sa communauté.

Christian NDONGO

ANNONCES

- 31 AOUT : Journée internationale contre les disparitions forcées
- SEPTEMBRE : Suite du procès de Ghislain Ondele
- 20 OCTOBRE : Commémoration des victimes du référendum 2015

Abonnez-vous à notre Facebook [ICI](#), YouTube [ICI](#) et site internet [ICI](#)



Opération zéro kuluna : la justice face à un dilemme

Appliquer la loi avec la même rigueur à tous ou laisser s'installer une justice à deux vitesses, l'opération « zéro kuluna » soulève une question majeure sur l'effectivité de la justice au Congo. Des images et témoignages documentent des arrestations arbitraires, des actes de torture, des violences et des mises à mort publiques impliquant des militaires de la DGSP. Plus préoccupant encore, des personnes placées sous la responsabilité d'autres services de l'État, notamment la police et la gendarmerie, sont appréhendées avant de subir des violences mortelles.



Ces faits sont portés à la connaissance des autorités. Pourtant, alors que la justice ouvre des procédures, engage des poursuites et organise des procès pour des infractions commises par des citoyens ordinaires, le silence persiste lorsqu'il s'agit de faits imputables à des agents de la DGSP.

D'une autorité à l'autre, la responsabilité est renvoyée. Une question fondamentale se pose alors : à quoi sert la justice si, face à des faits manifestement graves pour justifier des vérifications, aucune autorité n'accepte d'assumer la responsabilité d'enquêter ?

Le principe d'égalité devant la loi n'a de sens que si les mêmes règles s'appliquent à tous, indépendamment du statut de la personne ou de l'institution à laquelle elle appartient. Le Gouvernement lui-même a déjà reconnu, dans une affaire de violences faites à une femme impliquant un membre du Gouvernement et largement relayée dans l'espace public, qu'une enquête pouvait être engagée sans attendre une plainte formelle de la victime. Pourquoi la même diligence ne serait-elle pas appliquée face aux faits graves commis dans le cadre de l'opération « zéro kuluna » ? Une justice crédible ne peut choisir ses dossiers en fonction du statut des personnes concernées. Si l'État veut lutter contre la criminalité, il doit également être capable de lutter contre les abus et l'impunité au sein de ses propres services.

Pour sa crédibilité et pour celle de l'État de droit, la justice congolaise doit aujourd'hui assumer pleinement ses responsabilités : ouvrir une enquête judiciaire, établir les faits, identifier les responsabilités et, lorsque les faits sont établis, faire appliquer la loi sans considération du statut ou de la fonction des personnes concernées.

Trésor NZILA

Soutien aux victimes : des besoins qui dépassent les ressources disponibles

Défendre les droits humains, c'est aussi être aux côtés des victimes lorsque les violations ont des conséquences concrètes sur leur santé, leur situation familiale ou leur capacité à accéder à la justice.

De janvier à août 2026, le CAD a ainsi accompagné 30 victimes de violations des droits humains, pour 8 millions de FCFA de dépenses. Les appuis ont principalement concerné les soins médicaux, mais aussi les démarches judiciaires, les expertises et autopsies médico-légales, ainsi que quelques soutiens sociaux destinés à favoriser la reconstruction des victimes.

Cet accompagnement répond à des besoins souvent urgents, mais il demeure très inférieur aux demandes reçues. Les ressources disponibles ne permettent pas au CAD de répondre à toutes les sollicitations. L'organisation doit donc appliquer des critères d'éligibilité et de priorisation stricts, afin de concentrer ses moyens limités sur les situations les plus urgentes et les personnes les plus vulnérables, notamment lorsque l'appui est indispensable pour accéder aux soins ou engager une démarche judiciaire à la demande des familles.

Quelques chiffres

30 victimes accompagnées, 18 prises en charge médicales, 9 appuis judiciaires et médico-légaux, 3 appuis sociaux, 5 départements touchés, 8 millions FCFA mobilisés. Parmi les bénéficiaires, 26 sont des hommes et 4 des femmes. Près de la moitié avaient moins de 30 ans.

À travers cet accompagnement, le CAD cherche à faire en sorte que les victimes ne soient pas laissées seules face aux conséquences des violations subies. Mais les besoins restent largement supérieurs aux capacités actuelles d'intervention, faisant de la mobilisation de ressources supplémentaires un enjeu essentiel pour élargir l'accès à cette assistance.

Trésor Nzila



A KINKALA, CAD, JUSTICE ET FORCE PUBLIQUE PARLENT DROITS HUMAINS

Le CAD a animé les 18 et 19 juin 2026 un atelier de formation en droits humains à l'endroit les Officiers de Police Judiciaires, en partenariat avec le parquet de Kinkala. Cet atelier a réuni des officiers et officiers supérieurs évoluant à Kinkala et dans 5 autres localités du Pool.



Durant deux journées de travail, 45 officiers et officiers supérieurs de la circonscription judiciaire de Kinkala ont pris part à cette activité co-animée par le Directeur exécutif du CAD et le Procureur de la République. L'atelier a permis un dialogue constructif avec les officiers de police judiciaire (OPJ), afin de mieux comprendre les facteurs qui contribuent à la commission de violations des droits humains dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les difficultés et contraintes auxquelles ils sont confrontés sur le terrain.

Cet atelier a permis d'identifier des insuffisances, notamment en matière de connaissances, de compréhension et d'application des normes relatives aux droits humains dans les opérations de police judiciaire et de maintien de l'ordre. Il a également constitué une occasion pour le CAD de partager avec ces OPJ des connaissances, des outils et de la documentation pour traiter les lacunes identifiées mais aussi sur les obligations qui incombent aux agents chargés de l'application de la loi, les garanties devant être respectées de même que les risques auxquels ils sont exposés en cas de violation des droits humains.

Pour le CAD, cet atelier tombe à point nommé, permettant de sensibiliser les agents de l'ordre contre les abus et les violations graves des droits de l'homme. En effet, le pays traverse une période marquée par une augmentation vertigineuse de violation des droits humains. Cet atelier a été une occasion d'interpeller une nouvelle fois sur le rôle et la responsabilité de chacun dans la chaîne judiciaire.

Au-delà, cette approche contribue à favoriser une compréhension mutuelle et une meilleure collaboration entre les acteurs de la chaîne judiciaire et les organisations de défense des droits humains. Elle contribue à la prévention des violations des droits humains dans le cadre des missions de police judiciaire.

Monica Ngalula

LES MEMBRES CAD FORMÉS SUR LA SECERITE

Dans le cadre du renforcement de la politique de sécurité de l'organisation, les 29 juin et 04 juillet 2026, les membres CAD ont participé à une session de formation sur la gestion de la sécurité. Cette formation a été animée par le cabinet conseil SAHCO-Consulting avec l'appui de notre partenaire The Rainforest Foundation UK.



Membres CAD en réunion

La formation a porté sur la sécurité physique, psychologique et numérique des membres et l'élaboration d'un protocole de sécurité interne adapté aux spécificités de l'organisation. Réunis en visioconférence, les membres CAD de Ouessou, Pointe-Noire et Brazzaville ont procédé à l'analyse situationnelle et de risque avant d'élaborer un cadre opérationnel interne de gestion des risques de sécurité.

Abordant les enjeux liés à la sécurité des défenseurs des droits humains et des activistes en République du Congo, un cas concret s'est invité dans les échanges pendant la formation : celui du défenseur des droits humains ONDELE KANGA Ghislain, arrêté puis détenu à la Centrale d'intelligence et de documentation (CID). Cet événement a permis de mettre en perspective les risques auxquels peuvent être exposés les défenseurs des droits humains dans l'exercice de leurs activités et de souligner l'importance de disposer de mécanismes efficaces de prévention et d'alerte afin de répondre aux incidents de sécurité. (suite page 6)



La formation a ainsi permis aux membres du CAD d'acquérir des outils pratiques en matière de gestion de la sécurité personnelle et organisationnelle, notamment l'identification et l'évaluation des risques, la mise en place de mécanismes d'alerte et la surveillance continue de menaces.

Cette activité s'inscrit dans le prolongement d'un processus d'accompagnement par SAHCO-Consulting à l'élaboration du plan de sécurité de l'organisation. Il convient au CAD de mettre en œuvre les recommandations formulées par le formateur afin de remédier progressivement aux défaillances identifiées, et renforcer la sécurité de son personnel, de ses membres et de ses activités de terrain.

Davelle MPELLE



RÉPRESSION À MAYÉYÉ : À QUAND LES CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ?

Voilà trois mois que les populations de Mayéyé, le CAD et l'opinion publique attendent les conclusions de la Commission d'enquête mise en place à la suite de la répression brutale et disproportionnée menée contre des populations civiles dans cette localité du sud du pays.



Des motos incendiées à Mayéyé

Le 30 avril 2026, une opération des forces de l'ordre avait donné lieu à de graves atteintes aux droits fondamentaux. Une vingtaine de personnes avaient été arrêtées, certaines brutalisées et soumises à des traitements inhumains et dégradants. Des vidéos filmées par des agents de l'ordre puis diffusées sur les réseaux sociaux, montrent plusieurs personnes agenouillées et frappées, certaines présentant des traces visibles de violence.

Les conséquences matérielles de l'opération ont également été importantes. Au moins neuf habitations, boutiques et débits de boisson ont été endommagés. Neuf motos ont par ailleurs été incendiées, occasionnant des préjudices importants à des civils qui ne faisaient l'objet d'aucune accusation formelle.

A la suite notre enquête, le CAD avait salué la décision des autorités de mettre en place une Commission d'enquête sous la direction du Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Sibiti. Cette décision constituait une première étape importante pour établir les responsabilités et permettre aux victimes d'obtenir justice et réparation.

Cependant, trois mois après aucune conclusion officielle n'a encore été rendue publique. L'attente prolonge l'incertitude sur les circonstances exactes des violences, les responsabilités éventuelles des agents impliqués et les mesures qui seront prises pour réparer les préjudices subis.

La répression de Mayéyé ne devrait pas être considérée comme un simple incident local. Elle soulève des préoccupations plus larges quant au respect des droits fondamentaux dans la conduite des opérations de maintien de l'ordre. Le recours à la force doit rester encadré par la loi, nécessaire et proportionné. Les personnes interpellées doivent être traitées dans le respect de leur dignité et leurs biens ne peuvent être arbitrairement détruits ou endommagés. C'est précisément pour cette raison que les conclusions de la Commission d'enquête revêtent une importance particulière. Elles doivent permettre de faire la lumière sur les faits, d'identifier les éventuelles responsabilités et de déterminer les mesures nécessaires pour que de tels actes ne se reproduisent pas.

L'attente ne doit pas devenir une réponse. Les populations de Mayéyé ont le droit de savoir, et les victimes ont le droit à la justice, à la réparation et à des garanties de non-répétition. Le CAD appelle donc le Ministre de l'intérieur à communiquer sur ce dossier et à informer les victimes des suites qui y seront données.



ACTUALITÉ DES PROJETS ET PARTENARIATS

« Être un partenaire de choix » dans la défense des droits humains en République du Congo fait partie des ambitions du CAD. Pas à pas, l'organisation poursuit cette ambition en consolidant son expertise, ses actions et ses partenariats.



Les membres d'une communauté

Les résultats encourageants du travail mené dans le Parc national de Ntokou-Pikounda ont contribué à renforcer la confiance de nouveaux partenaires envers le CAD. En 2026, l'organisation a ainsi enregistré l'arrivée de nouveaux soutiens, notamment Arcus, Rettet den Regenwald e.V. et Earth Insight.

Ces nouveaux partenariats ont notamment été facilités par The Rainforest Foundation UK (RFUK), premier partenaire du CAD dans la défense des droits des communautés locales et autochtones.

RFUK a contribué à mettre le CAD en relation avec ces organisations et les a encouragées à soutenir son action, tout en poursuivant son propre appui technique et financier.

Ces partenaires, qui collaborent également entre eux, soutiennent les efforts du CAD dans les domaines de la conservation et de l'exploitation des ressources naturelles. Des parcs de Conkouati, d'Odzala et de Ntokou-Pikounda aux zones d'exploitation forestière et minière, le CAD œuvre pour des politiques et des pratiques respectueuses des droits humains et des droits des communautés.

Son action porte notamment sur le plaidoyer en

faveur des réformes, la formation et le renforcement des capacités, la documentation des violations des droits humains ainsi que l'évaluation des impacts sociaux et humains des politiques publiques et activités liées à la conservation et exploitation des ressources naturelles.

Trésor NZILA

26 JUIN, JAMAIS OUBLIÉE

Cette année encore, la journée du 26 juin n'est pas passée inaperçue pour le CAD. Nous avons commémorer cette date en mémoire des victimes de la torture.



Elles sont une centaine, des personnes mortes sous la torture et plusieurs d'autres portant des marques ineffaçables, recensées par notre organisation de 2022 à 2026. A l'occasion de cette journée, nous avons passé des appels téléphoniques à des familles dont les dossiers sont suivis par notre organisation. Certaines d'entre elles se sont associées à nous pour un recueillement symbolique, suivi d'un échange au cours duquel ces familles ont partagé leur quotidien. D'autres sont morts laissant femmes et enfants et d'autres ont vu leurs capacités physiques ou mentales se détériorer.

Nous avons encouragé les familles à ne pas baisser les bras et à ne pas désespérer en la justice. Toutefois, cette date rappelle que la torture est encore très pratiquée dans notre pays. Son éradication est possible, et cela nécessite que les pouvoirs publics, principalement les autorités judiciaires acceptent de faire appliquer la loi afin de palier à ce fléau qui sape la dignité et l'intégrité de la personne.

Rophiel ESSEMOU

CE BULLETIN A ETE REALISE GRACE AU SOUTIEN DE NOS PARTENAIRES. SON CONTENU EST DE LA SEULE RESPONSABILITE DU CAD ET NE REFLETE PAS NECESSAIREMENT LE POINT DE VUE DE NOS PARTENAIRES.

NOS PARTENAIRES :



La Lettre du CAD

AUTEUR: CENTRE D'ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT
DIRECTEUR DE PUBLICATION: TRÉSOR NZILA KENDET

RÉDACTION: TRÉSOR NZILA, DIMITRI SOBÉKÉLA, MONICA NGALULA, ROPHIEL ESSEMOU, CHRISTIAN NDONGO, DAVELLE MPELE, RACHID DE GAYE, MARIEN N. MASSALA

PROPRIÉTÉ : CAD



1620 AVENUE DES 3 MARTYRS, BATIGNOLLES
 cadev.cg@gmail.com
 cad.congo@cg-cad.org
 www.cad-cg.org



(00242) 05 533 07 63 / 06 607 20 25



@242CAD



CAD CONGO

VOS COMMENTAIRES NOUS AIDENT À AMÉLIORER CE BULLETIN D'INFORMATION. LISEZ, FAITES LIRE, COMMENTEZ ET FAITES COMMENTER LA LETTRE DU CAD. NOUS NOUS FERONS UN PLAISIR DE VOUS LIRE ET PRENDRONS EN CONSIDÉRATION VOS REMARQUES.